

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11
Date de la convocation		
20/02/2026		
N°		
2026-04		

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le deux mars à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la commune de Saignon, régulièrement
convocqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre HAUCOURT,
Maire.

Présents : Isabelle BREST, Sylvie GONTERO, Jean-Pierre HAUCOURT, Bernard OLLIVIER,
Claudie BONNEFOY, Jean-Pierre BOYER, Nicole EYNAUD, François DUPOUX, Bertrand
JOUVE, Françoise SEVILLA, Annie BACLE,

Absents : Mathias CAUMONT, Christophe SLEK

Pouvoirs :

Isabelle BREST a été nommée secrétaire.

Objet : Redevance pour Occupation du Domaine Public ORANGE - Année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine
public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de
télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation,
des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants
pour le domaine public routier :

- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant le linéaire suivant pour la commune de Saignon :

- 17.990 km d'artères aériennes
- 23.538 km d'artères en sous-sol
- 2 m² d'emprise au sol (armoires)

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	17,99	40,00	65,49	1 178,09
Artères en sous-sol	23,53	30,00	49,11	1 155,57
Emprise au sol	2,00	20,00	32,74	65,49
				2 399,15
<i>Indice 2026 1,63715</i>				
TOTAL REDEVANCE 2026				2 399,15

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Isabelle BREST

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT